



ATTESTATIONS PROCEDURE DIVORCE

Par **Visiteur23174**, le **10/03/2011** à **14:38**

Bonjour,

Mon avocate me demande de commencer à demander autour de moi des attestations de ce qui est vu ou entendu... elle ne s'en servira que si mon mari commence ce qu'il appelle "la guerre"...

Quelle sorte de choses peut-on noter, sachant que les amis communs vont bien se garder de le faire... la famille ?

La famille peut-elle faire des courriers pour démontrer un peu leur inquiétude vis à vis des enfants, etc ?

Par **Domil**, le **10/03/2011** à **15:05**

Demandez à votre avocate ce qu'elle cherche comme attestation !